

Reunion du 14 novembre 1958

Le quatorze novembre mil neuf cent cinquante huit, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, FAVRE, Mme BETMONT, CLEMENT TISSOT, adjoints, THEVENON, PERNELLE, CESSENS, GIRARD, LAUTERFING, FAUCHET, ZIANE. Excuses : M.M. PUVELAND, absents : M.M. LAURIAT, JOUGUET, Mme JOUANNIN, LANEUVILLE, FOISY.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. ZIANE; Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté, sauf par M. LAUTERFING.

M. PERNELLE fait observer qu'il avait fait part du départ de M. le Curé LAGRELLE, auquel le Conseil adresse l'expression de sa sympathie.

Le Conseil décide de recéder à M. LEINTOINE, une superficie de 40 m² de terrain acquise par la commune au droit de sa propriété pour le plan de redressement du chemin rural N° 24, au même prix que ce terrain avait été payé, soit 10.000 frs, à raison de 250 frs le mètre carré.

Le Conseil à la demande de M. le directeur de l'Ecole des garçons, décide la création d'un cours de solfège de 2 heures au cours complémentaire des garçons. Les crédits seront prévus au budget de 1959.

Le Conseil renvoie à une séance ultérieure la demande de subvention des JARDINS DE FRANCE, société qui compte un certain nombre d'adhérents à Orsay, pour enseignements complémentaires.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Amicale des Castors d'Orsay, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur un projet d'implantation de pavillons individuels avec espaces verts rue de Lozère à la limite de Palaiseau. Le Conseil donne avis favorable sous réserve de l'accord des Ponts et Chaussées en ce qui concerne la voirie et le respect de la réglementation sur les permis de construire. DECIDE que la zone envisagée sera maintenue en constructions individuelles avec espaces verts.

M. le Maire présente des comptes de l'Amicale scolaire d'Orsay pour 1957, le Conseil décide d'allouer à cette société les subventions suivantes :

- pour le clique en raison des services rendus 20 000
 - pour la section sportive 15 000
- credit prévu au budget pour subventions aux sociétés locales.

M. le Maire expose qu'il avait écrit à la S.N.C.F. pour demander d'envisager la construction d'un passage souterrain ou d'une passerelle à la Gare d'Orsay, pour éviter aux élèves fréquentant les Ecoles d'Orsay, de traverser les voies, ce qui présente un risque d'accidents.

La S.N.C.F. a répondu le 30 octobre que cette question était à l'étude.

M. le Maire rappelle que la Commune a été autorisée à acquérir un terrain de la Congrégation St-Vincent de Paul en vue de l'extension du programme scolaire. Le prix d'achat de ce terrain est disponible, soit 6.000.000. La congrégation a obtenu l'accord du Conseil d'Etat en date du 23/10/58. Le conseil autorise M. le Maire à poursuivre cette acquisition. En conséquence il délègue expressément M. FAVRE, premier adjoint à l'effet d'approuver le plan du terrain tel qu'il a été dressé, ainsi que tous bornages, passer et signer tous actes d'acquisition, en l'étude et par le Ministère de Me PINON, Notaire à Orsay assisté de Me VINCENT DON, Notaire à Paris; Se faire donner toutes justifications et garanties, accomplir toutes formalités et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin cette acquisition. M. PINON déclare qu'il fera remise de ses honoraires à la Commune.

Le Conseil décide de refuser le legs d'une somme de 100.000 frs fait par Mlle Bouillé et dont les arrérages devraient servir à l'entretien de la tombe CAVENEL, jugeant ce legs insuffisant.

Aliénation de terrain

Envoyé le _____

Reçu le 5. 1. 1959

Cours de Solfège

Envoyé le _____

Reçu le 11. 11. 1958

demande de subvention

Envoyé le _____

Amical des Castors d'Orsay

Envoyé le _____

Reçu le _____

Amicale scolaire d'Orsay

Envoyé le _____

Reçu le 19. 11. 1958

Gare d'Orsay

Achat de terrain

Envoyé le _____
Reçu le 24. 11. 1958

Legs Bouillé

approuvé le 24. 5. 61

Séance du 14 Novembre 1958

Le conseil autorise M. le Maire à signer les marchés avec les Etablissements Heuliez, pour fourniture de mobilier scolaire destiné aux écoles maternelles, se montant à I.260.388 F, répartis de la façon suivante :

- sur emprunt pour mobilier scolaire	750.000
- sur caisse départementale scolaire 1956	163.553
- sur " " " 1957	346.835

Suivant demande de M. le Commissaire de Police de Palaiseau, le Conseil est favorable à l'installation d'un poste de police dans le sous-sol de l'immeuble du jardin public. Ce local sera approprié et aménagé en même temps que la construction des bureaux du percepteur et de l'Inspecteur des contributions directes.

Par lettre, M. MARNAT, agent s'assurant ces précise que la prime d'assurance dont il a été question à la précédente réunion, concerne les deux camions et non seulement le nouveau camion, comme il a été indiqué. Le Conseil prend acte de cette rectification.

M. le Maire fait part des remerciements de Mme BUISSON pour la sympathie témoignée par le Conseil Municipal et la Caisse des Ecoles, lors du décès de M. Buisson, membre du Comité de la Caisse des Ecoles. Remerciement également de la Fédération Nationale des Mutilés du travail pour la subvention allouée.

M. le Maire fait part d'une demande de M. le Commissaire de Police de Palaiseau en vue de l'augmentation du taux des vacations funéraires qui sont à la charge des familles.

Ce taux actuellement de 300 frs a été fixé le 29 Mars 1957.

Le Conseil est d'avis que la vacation soit portée à 400 frs à partir du 1:12:58, ce qui portera la somme à la charge des familles à

- part du Commissaire	300
- contribution nationale 5 %	15
- part du Fonds de solidarité	100 = 415.--

M. le Maire fait part d'une demande de l'hôpital Archangé, en vue d'utiliser provisoirement les locaux de l'Asile Dubreuil, en attendant de pouvoir s'en rendre acquereur et afin d'y loger du personnel infirmier dont le recrutement est difficile, vu le manque de logements.

Le Conseil est favorable à cette autorisation, en attendant la décision du Tribunal pour le transfert du Legs, à condition de ne pas changer la distribution des locaux.

M. TISSOT serait d'avis de demander dès maintenant à la Commission administrative de l'hôpital la cession, précédemment envisagée, d'une partie de terrain en vue de l'agrandissement de la cantine scolaire devenue trop exigüe par suite de l'affluence des rationnaires. Le Conseil est d'accord pour pressentir la Commission administrative de l'Hôpital à ce sujet.

M. Lauterfing est d'avis de reprendre l'étude de la création d'un passage dans le jardin de l'hôpital par le viaduc du chemin de fer, de façon à permettre aux enfants du quartier de Launay de venir à l'Ecole sans emprunter le passage à niveau.

M. le Maire expose que ce projet a été étudié par les Ponts et Chaussées et qu'il est lié à l'élargissement du Bd Dubreuil. Il pose des problèmes assez difficiles à résoudre. Il est convenu que la Commission des travaux étudiera cette question sur place.

Un crédit de 30.000 F est alloué à l'Ecole maternelle du Centre et de 20 000 F à l'Ecole maternelle du Guichet pour les arbres de Noël. Un complément de crédit de 10.000 frs sera inscrit au budget supplémentaire

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au Marché avec l'entreprise BRANGEON pour la terminaison des travaux du chemin rural N° 24. Le crédit est prévu au budget supplémentaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des TPE faisant connaître que la Commune de Palaiseau a dressé un plan d'élargissement à 10 mètres du chemin rural N° 24 sur son territoire et demande de préciser la position de la Municipalité d'Orsay dans cette affaire. A la demande de M. Pernelle, la Commission des travaux se rendra sur place avec M. l'Ingénieur des TPE et M. THOMAS.

Mobilier scolaire

Envoyé le _____
Reçu le 19 11

Poste de Police

Assurance des Camions

Remerciements

Vacations funéraires

Envoyé le _____
Reçu le 19 11

Asile Dubreuil

Envoyé le _____
Reçu le _____

agrandissement de la Cantine

Arbre de Noël, Ecole Maternelle

Chemin rural N° 24
Envoyé le _____

Reçu le 19 11
Elargissement du chemin Rural N° 24

Consultation des Nourrissons

Renvoyé le 10

Reçu le 10

Le conseil décide le reversement en faveur du Dr Laneuville de la somme de 7.500 frs représentant ses honoraires pour la consultation des nourrissons, pendant le 1^{er} semestre 1958.

M. Lutterfing demande s'il ne serait pas possible de faire passer au quartier du Guichet, le var de la Croix rouge qui assure déjà la consultation des nourrissons à Mondétour.

M. le Maire est d'avis que cette question doit être étudiée avec la direction départementale de la Santé.

Sollicitement Jallerat

Renvoyé le 10

Reçu le 10

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 9/10/58 concernant la délibération du Conseil Municipal du 20/6/58 donnant son accord sur l'incorporation d'une partie de la propriété de M. JALLERAT dans le périmètre d'agglomération en vue d'y aménager un lotissement.

Le Ministère de la Reconstruction est défavorable à cette extension. Par contre M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées serait favorable sous certaines réserves.

Le Conseil est d'avis de faire suivre le dossier au Comité d'Aménagement de la Région Parisienne tel qu'il se présente.

Crèche Municipale

Renvoyé le 10

Reçu le 10

En raison de l'augmentation des effectifs de la Crèche Municipale, le Conseil décide la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture à la crèche municipale à partir du 1^{er} janvier 1959. Les conditions de rétributions seront indiquées par les services de la Préfecture, cet emploi ne figurant pas dans la liste des emplois communaux établie par l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 5 décembre 1957.

Le Conseil décide que le prix de journée de la crèche sera porté de 250 à 300 F, à partir de l'entrée en fonction de l'auxiliaire de puériculture. Mme Betmont souhaite que la question de la crèche fasse l'objet d'une étude conjuguée avec celle de la consultation des nourrissons.

M. le Maire donne lecture d'une pétition des habitants riverains de l'avenue de la dimanche - la rue des fraisiers - la rue du Panorama - l'avenue Jean Jaurès et le rond-point, pour la remise en état de ces voies. Un devis sera demandé à M. l'Ingénieur des TPE afin de pouvoir solliciter un prêt de la Caisse des dépôts et consignations.

Les syndics de l'A.S.A. Mondétour-campagne sollicitent l'exonération de la taxe de déversement à l'égout en faveur des riverains du Bd de Mondétour, jusqu'à la reconnaissance de toutes les voies du lotissement.

Cette demande est renvoyée à la Commission des finances, pour enseignements complémentaires.

Le Conseil fixe au 27 décembre à 11 heures, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux de 1959, au rabais sur soumissions cachetées, d'après le cahier des charges établi par MM LESAGE et HUBERT, architectes et désigne M.M. CLEMENT ET ZIANE pour assister M. le Maire.

Le Conseil fixe au 27 décembre 1958 à 11 h 30, l'adjudication des travaux d'aménagement des bureaux et logement du percepteur et des bureaux du contrôle des contributions directes, d'après le cahier des charges établi par M.M. LESAGE et HUBERT, architectes et désigne M.M. CLEMENT ET ZIANE pour assister M. le Maire à cette adjudication.

Le Conseil invite M. le Maire à contracter un prêt de 30.000.000 à la Caisse des dépôts et consignations pour financer la partie des constructions du groupe scolaire de Mondétour (2^{ème} tranche) non subventionnée, au taux de 5.50 %, remboursable en 30 ans, avec annuité de 2.504.102 F et vote une imposition extraordinaire de 1.558 centimes.

Le Conseil décide d'allouer à M. BERNARD une subvention de 15 % soit 15.160 F sur le prix de la canalisation d'eau dans le chemin rural N° 15 pour alimenter sa propriété et pour une dépense totale de 107.741 F, à prendre au crédit prévu au budget.

Le Conseil adopte le programme scolaire du Guichet présenté par M. l'Inspecteur d'Académie, sauf pour la cantine scolaire qui sera prévue pour 300 rationnaires au lieu de 200, c'est à dire :

- Ecole de garçon : 5 classes primaires et annexes - salle de travaux manuels - bureau du directeur et attente.

Prix de journée de la Crèche

Renvoyé le 10

Quartier de la Villa des 2 GaresTaxe de déversement à l'égoutAdjudication entretien des Bâtiments communaux

Renvoyé le 10

Adjudication Hôtel des Finances

Renvoyé le 10

Emprunt de 30.000.000

Renvoyé le 10

Reçu le 24 - 11 1958

Subvention Canalisation d'EauProgramme Scolaire du Guichet

Renvoyé le 10

Reçu le 10

Séance du 14 Novembre 1958

- Ecole des filles : 5 classes primaires et annexes - salle d'enseignement ménager + Bureau de directrice et attente.
- Logements : 2 de direction, 1 d'adjoint.
- cabinet médical
- cantine de 150 places pour 300 rationnaires en double service
- Education physique - 1 plateau d'Education physique - 1 salle d'éducation physique.

Le Conseil accepte le devis des Ets Giroult, se montant à 36.220 Frs pour habillement d'un sapeur pompier nouvellement recruté, crédit prévu au budget de 1958 et sollicite une subvention de l'Etat et du département.

Vu les comptes présentés par le C.A.O. pour l'année 1957, le Conseil décide d'allouer à cette société une subvention de 60.000 Frs

Le Conseil autorise M. le Maire à conclure un bail administratif avec le percepteur d'Orsay, représentant le Ministère des Finances, en vue de la location des bureaux et du logement qui doivent être aménagés prochainement, moyennant un loyer mensuel de :

- 21.440 frs par mois pour le Trésor.
- 18.200 Frs par mois pour le comptable, plus les charges locatives éventuelles.

Ce bail commencera à courir du jour de l'installation de la Perception dans le nouveau local.

Le Conseil demande à l'unanimité la transformation du Syndicat pour l'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères, en syndicat d'exploitation, entre les Communes de Palaiseau, Orsay, Bures sur Yvette, Gif sur Yvette, Gometz le Chatel, Saint Rémy les Chevreuse Chevreuse et Igny.

Le Conseil donne avis favorable à l'approbation du compte administratif définitif de l'hôpital-hospice Archange pour l'exercice 1957

M. le Maire expose qu'il ne peut pas présenter à cette séance les comptes de 1957, et le budget supplémentaire de 1958, vu l'insuffisance du nombre des membres présents à la Commission des Finances.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances, adopte le devis présenté par les Ets THOM SELLE pour l'aménagement de la Cantine Scolaire de Mondétour s'élevant pour appareils en acier inoxydable, à

	3 716 000
appareils ménagers	1 440 000
vaisselle pour 300 couverts	556 000
transformateur E D F 100 KWH et branchement	3 300 000
meublier de rectofoire	586.000

total	9 598 000

plus la dépense d'aménagement de la réserve qui doit être établie par les architectes. Le Conseil décide de solliciter une subvention pour ces aménagements et s'engage à contracter un emprunt pour faire face au complément de la dépense.

Le Conseil accepte à l'unanimité les plans établis par M. l'Ingénieur des T.P.E. pour l'alignement de la rue des Haies et de la ruelle du cimetière qui constituent les voies d'accès au Lycée mixte ainsi que l'estimation sommaire de la dépense se montant à 43.400.000 Frs, non compris les dépenses afférentes à l'acquisition des terrains à incorporer au domaine public et des bâtiments situés sur les terrains. Décide de faire établir par M. Thomas géomètre, le dossier nécessaire à la déclaration d'utilité publique. Décide de solliciter dès maintenant une subvention de l'Etat et du Département étant donné que ces voies d'accès sont destinées à desservir un Lycée mixte recevant des enfants des Communes des environs.

Décide qu'une partie de la rue des Haies sera aménagée provisoirement avec du mâchefer et des plaques articulées afin de permettre une circulation convenable pour les enfants. L'entreprise VANDEWALLE sera pressentie à ce sujet.

M. le Maire présente les plans modifiant l'implantation des logements du groupe scolaire de Mondétour (2^{ème} tranche) actuellement en cours de construction. Cette nouvelle implantation est destinée à pro-

Habillement des sapeurs
Orsay le 24-11-58
Club athlétique d'Orsay

Projet de bail. Percepteur d'Orsay

19 nov

Syndicat intercommunal des ordures

Comptes de l'hospice

Aménagement de la Cantine de Mondétour

Voies d'accès au Lycée

Groupe scolaire de Mondétour et logements

curer une meilleure utilisation du terrain dont la partie Nord restant libre permettra des réalisations ultérieures et une économie substantielle en réduisant l'importance des voies de desserte et des canalisations. Le Conseil adopte ces nouveaux plans, la commission des Finances ayant reçu l'assurance des architectes qu'il sera possible dans l'avenir de surélever le bâtiment des 10 classes et peut-être même les logements, en harmonisant l'architecture de la surélévation avec celle des bâtiments en cours de construction (Ecole maternelle, cantine, logements).

M LAUTERFING n'est pas d'accord au point de vue esthétique et de l'emplacement des bâtiments. Il estime que tout devient incohérent dans cette réalisation. Il n'a pas voté le programme initial et votera donc contre cette modification pour les raisons qu'il a exposées.

M THEVENON demande d'envisager la réalisation d'au moins une tranche de la clôture pour empêcher la circulation des personnes étrangères aux Ecoles.

M. le Maire expose que les Maires intéressés par le projet de distribution d'eau présente par la Sté Lyonnaise ont été réunis à plusieurs reprises mais la situation de la Commune d'Orsay est différente. Après avoir donné lecture du projet d'avenant à la convention, il est décidé d'en reporter le vote à une prochaine réunion à laquelle sera convoqué M. CHANOIT, représentant de la Sté Lyonnaise des Eaux.

M. le Maire présente le projet d'aménagement du stade municipal établi par les Ponts et Chaussées et M.M. LESAGE ET EUBERT, architectes de la Commune.

Le devis estimatif des Ponts et Chaussées est de 55.000.000 dont 19.000.000 pour une première tranche de travaux et le devis de l'architecte de 4.137.000 F rs. Le Conseil accepte le projet tel qu'il est présenté et décide de solliciter une subvention de l'Etat et du département pour cette première tranche de 23.137.000 F.

M. le Maire dépose sur le bureau le dossier établi par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées pour construction d'un égout d'eaux usées le long de la R.N. 446, se montant à 3 000 000 sur lesquels une subvention a été allouée de 600 000 Il reste donc à financer 2 400.000 pour lesquels il est décidé de contracter un emprunt à la Caisse des dépôts et consignations;

le Conseil décide également de contracter un emprunt à la Caisse des dépôts et consignations, suivant devis établi par M. l'Ingénieur des T P E le 34/1/58 (avec le réajustement s'il y a lieu) se montant à 3.500.000 F, travaux mitoyens avec la Commune de Bures sur Yvette qui s'est engagée à y participer pour moitié.

M THEVENON demande d'envisager les plantations à faire au groupe scolaire de Mondétour et de voir avec M. Batisse pour la récupération des terres arables qui seront retirées dans le talus au moment du nouvel alignement de la R.N. 446

M. LAUTERFING demande où en est la question du remplacement des marronniers du Bd de Mondétour. Le Conseil est d'avis de faire un élagage en 1959 en même temps que les autres arbres de la Commune.

Un rappel sera adressé à la Préfecture au sujet du dossier d'acquisition des terrains pour l'agrandissement de la Place P.J. Guaydier

La question de l'amélioration de l'éclairage fera l'objet d'un rendez-vous avec les représentants de la S.E.L.F

La Mairie écrira à la R A T P au sujet des dégradations causées par les cars en stationnement sur le trottoir du Boulevard Dbbreuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 40.

(Handwritten signatures and initials)

Projet d'adduction d'eau potable

Projet d'aménagement du stade Municipal

Approuvé le _____ 19__

Signé le _____ 19__

Canalisation d'égout R. N° 446

Approuvé le 5.3.1959

Égout. R N° 446

Aménagement rue de la chérie

Questions diverses

Du huit décembre mil neuf cent cinquante huit, convocation du Conseil Municipal à la Mairie pour le 12 décembre 1958 en séance publique à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séances du 12 décembre 1958

Le douze décembre mil neuf cent cinquante huit, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. PINON, Maire.

Étaient présents : M.M. PINON, Maire, Clément, Tissot; adjoints, Jouguet, Thevenon, Puveland, Cessens, Lauterfing, Ziane, Foisy - M. Favre a donné procuration.

Excusés : M. Pernelle, Mme Betmont - Mme Jouannin - absents : Dr Lauriat, De Lanouvelle, M.M. Girard, Fauchet.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Cessens, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. M. Lauterfing ayant fait remarquer que la proposition de prolongement de la canalisation d'égout dans la R.N. 446 jusqu'à l'Avenue de Montjay a été omise. Il demande d'envisager également le prolongement de cette canalisation jusqu'à l'avenue d'Orsay. Le Conseil est d'accord.

Après lecture de la lettre de M. le Préfet, du 27/11/58, le conseil décide d'attendre les demandes du Comité départemental de coordination pour l'Expansion du Commerce Seine et Oisien, en vue d'une attribution éventuelle de subvention.

M. le Maire a reçu une circulaire de la Ligue Française contre le bruit, présidée par M. le Dr Albert BESSON, au sujet des bruits du trafic aérien. Le Conseil désigne M.M. Tissot, Puveland et Lauterfing pour représenter la Commune aux réunions de ce Comité, en vue de la défense de notre région.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Comité Local des Parents d'élèves, demandant que soit étudié un moyen d'évacuation des élèves en cas de sinistre à la Cantine Scolaire. Le Conseil est d'avis de demander une visite du Service Départemental d'Incendie, en vue de rechercher des moyens appropriés et efficaces.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur de l'Ecole des garçons, déposée à l'ouverture de la séance et sollicitant un crédit pour l'équipement scientifique de son Ecole. Le Conseil est d'avis de faire une étude d'ensemble et de demander aux Directeurs et Directrices de faire connaître les besoins en matériel de leur école, afin de modifier le programme de la Caisse Départementale Scolaire.

M. Tissot se fait l'interprète d'une demande du Directeur pour utiliser une classe en salle de Sciences. Cette question sera envisagée avec l'architecte communal et le Directeur de l'Ecole.

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 2.000 F. au Comité antituberculeux de Seine et Oise, à prendre sur les dépenses imprévues de 1958.

M. le Maire présente une demande des architectes communaux, en vue du paiement d'une somme de 29.169 F retenue par la Trésorerie Générale sur les honoraires des travaux d'entretien de l'année 1952. Le Conseil décide de demander l'avis des services préfectoraux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, reçue ce jour, le convoquant à une conférence groupant sous sa présidence, les représentants de la Sté du Parc d'Orsay, le Directeur des services départementaux du Ministère de la Construction, M. l'Inspecteur d'Académie, en vue d'étudier la demande de permis de construire 125 logements 34 avenue St-Laurent.

Le Conseil demande à M. le Maire de bien vouloir maintenir la position du Conseil Municipal et de poser le principe de la création d'un ensemble de logements situé en dehors de la Vallée de Chevreuse pour lo-

Expansion du Commerce

Ligue contre le bruit

Comité Parents d'élèves

Caisse départementale Scolaire

Comité antituberculeux

Reçu le 4.1.59
Honoraires des architectes

Permis de Construire
Sté du Parc

ger le personnel des administrations qui se sont installées aux alentours.

Le Conseil, vu l'accroissement du trafic des voyageurs à la Gare du Guichet, demande à la S.N.C.F. de remettre à sa destination primitive l'abri des voyageurs qui sert actuellement de dépôt de marchandises.

M. Clément appelle l'attention du Conseil Municipal sur les conditions lamentables de transport des voyageurs de la ligne Massy-St-Rémy. Cette situation ne peut durer et il importe d'y remédier au plus vite.

Sur sa proposition, le Conseil demandera à la R.A.T.P. d'examiner la possibilité de réserver aux seuls usagers de Massy-Palaiseau à Saint-Rémy l'utilisation des rames des trains S.N.C.F., autrement dit de supprimer la desserte d'Antony pour les dits trains;

Les passages à niveau encore existants ne permettent pas l'augmentation du nombre de trains, il est possible à la R.A.T.P. de prévoir un train supplémentaire direct Antony-Massy afin d'acheminer les voyageurs d'Antony qui ne pourront plus emprunter les directs Orsay-St-Rémy.

M. Puveland est d'avis de demander le remplacement des trains de 2 voitures par des trains de 4 voitures.

Le Conseil est entièrement d'accord sur les propositions de M.M. Clément et Puveland.

En outre, il sera demandé à la S.N.C.F. d'envisager la construction d'une passerelle à la Gare du Guichet pour éviter les accidents mortels qui se produisent fréquemment.

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 2.000 F à la Sté d'Horticulture et des jardins populaires de France à prendre sur les dépenses imprévues. Cette société compte un certain nombre d'adhérents à Orsay et organise des conférences pour développer la pratique des jardins familiaux.

M. le Maire expose qu'il vient de se créer, sous la présidence de M. Clément, une maison des Jeunes et de la Culture de la Vallée de Chevreuse dont le siège social est à Bures sur Yvette. Le Conseil décide d'allouer à cette société une subvention de démarrage de 20.000 F qui sera inscrite au budget supplémentaire de 1958.

Un des garages du jardin public sera mis à la disposition de la Maison des Jeunes, qui s'est engagée à aménager un garage à bicyclettes.

Le Conseil décide que le taux des journées isolées de la garderie de l'Ecole maternelle sera de 100 F, à partir du 1 janvier 1959.

M. le Maire rappelle qu'une enquête a eu lieu dans la Commune du 14 au 17 novembre pour le plan d'alignement du Chemin de la Gouttière. Mme Jones a demandé pour quel motif l'alignement n'était pas poursuivi jusqu'à sa propriété. Le Conseil décide de demander à M. Thomas, géomètre de la commune, de compléter le plan d'alignement en conséquence.

M. le Maire signale le mauvais état de la rue François Leroix (chemin rural N° 36) dans lequel des constructions ont été édifiées. Le Conseil est d'avis de demander à M. l'Ingénieur des T.P.E. d'établir un plan d'ensemble pour la réfection des chemins ruraux et un classement d'urgence.

M. le Maire présente le mémoire des travaux effectués par M. Thomas géomètre de la Commune pour les années 1954 à 1957 se montant à 646.670 F.

Le Conseil est d'avis de grouper les restes à payer pour honoraires du géomètre, des années 1955-56-57 pour ce règlement.

Le conseil décide de garantir le remboursement de l'emprunt contracté par l'AS. A. Le Vaubien, étant entendu toutefois que le montant de la somme à verser en cas de défaillance de l'Association ne dépassera pas chaque année, 200 fois la valeur du centime communal au jour du versement.

Suivant proposition de M. l'Ingénieur des T.P.E., le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'entreprise Brangeon pour l'aménagement d'une partie de la rue des Haies, voie d'accès au Lycée mixte pour lesquels

Abri de la Gare du Guichet

Transports ligne S.N.C.F.

Sté d'Horticulture de France

Marsy le 13
Reçu le 19 12 1958

Maison des Jeunes

Marsy le 13
Reçu le 12 dec 1958

Garderie Maternelle

Marsy le 13
Reçu le 12 Mars 1959

Plan d'alignement Chemin de la Gouttière

Marsy le 13
Reçu le 13 1958

Rue François Leroix

Honoraires géomètre

Marsy le 13
Reçu le 19 12 1958

Rue Vaubien

Marsy le 13
Reçu le 23 12 1959

Rue des Haies

Marsy le 13
Reçu le 13 2 1959

Le devis se monte à 2.500 000 pour lesquels 3 000 000 seront prélevés sur l'entretien des rues et 2.500 000 seront inscrits au budget primitif de 1959.

M. le Maire est d'avis qu'il serait possible de réaliser l'élargissement du côté impair, deux des trois propriétaires étant d'accord pour la cession de leur terrain et le troisième devant être contacté incessamment.

Le Conseil approuve à l'unanimité le sixième avenant à la Convention de Régie pour la distribution des eaux de la Ville d'Orsay nécessitée par le renforcement des installations existantes et le remplacement éventuel du forage communal en service depuis 1931 et dont le débit devient insuffisant.

La Société s'engage à fournir toute l'eau nécessaire aux besoins publics et privés de la Commune en tablant sur une consommation journalière moyenne de 250 litres par habitant desservi, jusqu'à concurrence d'une population égale à 11.500 habitants, soit 2.875 m³ par jour, en eau qui devra présenter constamment les qualités requises par le Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France et par les instructions du Ministère de la Santé Publique.

En contre partie, à partir du 1/1/59, le régisseur est autorisé à vendre le mètre cube d'eau au prix de F / 52,64

A compter du 1/1/59, la S.L.E.E. n'aura plus aucune ristourne à payer à la Ville sur l'eau vendue aux abonnés, aux services municipaux et hors des limites de la Ville et chaque abonné garantira une consommation minimum annuelle de 46 m³.

La Sté Lyonnaise s'engagera par lettre à rembourser l'excédent de leur consommation aux abonnés titulaires de la carte sociale des Économiquement faibles.

La Convention de régie approuvée le 5 août 1957 est prorogée de trente années à partir du 1er janvier 1959.

M. le Maire est autorisé à signer cet avenant.

La Commune, vu les conditions ci-dessus, n'aura plus à verser la somme de 18.500.000 F, représentant sa part dans la dépense de renforcement de la canalisation.

M. Tissot demande où en est la question de l'aménagement des trottoirs de la rue A. Briand (un devis a été demandé à M. l'Ingénieur des T.P.E.) et il se fait l'interprète des instituteurs logés qui ont demandé à régler en deux fois les frais de chauffage et les charges locatives

M. le Maire fait connaître qu'il convient d'attribuer le legs PAR-RAT pour 1958 à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la Commune.

Ce legs d'un montant de 830 frs a été porté à 5.000 frs par an, par délibération du 28 janvier 1957.

Il est donné lecture de la liste des candidatures comprenant : Mmes Vves François - Gavinet - Halère - Henri - Lagarde - Lecomte - Robert Collinet.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

Vve Collinet / 7 voix - Vve Gavinet : 2 voix - Vve Lecomte : 1 voix

Après lecture, le conseil adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 1957 se décomposant ainsi :

Recettes	281 976 125
dépenses	274 399 078
Excédent de recettes	7 577 047
total de l'excédent de recettes de 1957	65 348 794
Total des recettes	72 925 241

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de M. PUVELAND, l'un de ses membres désigné conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 5 avril 1884, vu les articles 71 et 151 de ladite loi Mes d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire pour l'exercice 1957, soit :

	recettes	- dépenses	- Excédent
section ordinaire	73 746 255	44 697 763	29 048 492
" extraordinaire	273 578 064	229 701 315	43 876 749
Totaux	347 324 319	274 399 078	72 925 241

Sté Lyonnaise des Eaux

Reçu le 19 12 58

questions diverses

Legs Parat

Reçu le 19 12 58

Compte gestion 1957

Reçu le

Compte administratif 1957

Reçu le

Reçu le

Budget supplémentaire
1957

Le Conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire de 1958, se montant en recettes et en dépenses à 263.636.843 établi par la Commission des Finances.

Recettes		Dépenses (suite)	
Excédent 1957, ordinaires	29 048 492	entretien bâtiments	I. 157 2770
" extraordinaires	43 876 749	femmes de service	66 110
taxe électricité	I 139 854	Ecoles privées	6 400
frais d'études	I 8 000	hygiène scolaire	I 98 371
ventes diverses	46 234	Entretien des Ecoles	807 124
caisse dép. scol 1956	453 734	dépenses de chômage	8 571
" 1957	3 669 900	entretien du stade 57	58 617
plus value taxe loc. 1957	I 003 030	fetes locales	20 277
fonds péréquation 1957	200 000	aménagement ch. rur 24	II. 6 00.000
fonds compensation 1957	487 871	honoraires géomètres 55	75 000
hygiène scolaire 1957	I 78 371	extension éclairage	I. 850.000
subv. mobilier scolaire	I. 000 000	entretien des rues 1955	I. 655.258
" assainissement	2 000 000	subv. lotissements	II 4 343
" prototypes Mondétour	2 685 778	impayés CVO	69 532
" matériel incendie	450 000	caisse départ. scol 1955	26 451
" équipement scolaire	3 122 680	" 1956	I. 425 734
offre de concours C.R. 24	6 000 000	" 1957	2. 044. 549
vente camion U 23	I 70 000	EMPRUNT rue Mademois.	5 530. 661
redevance E D F	47 309	" travaux voirie	25 675 158
reversement B. Bce	I 9 000	" mobilier scolaire	3 603 128
aliénation de terrain	I 94 500	" dépôt	II 159
bals du 14 Juillet	45 000	" prototypes Mondétour	6 657 525
harmonie la Renaissance	50 000	" classes Mondétour	2 978 150
chauffage des instituteurs	71 425	" Ecoles ventre, Guich	57 596 430
travaux voirie mb. subv.	I 50 000	" voirie, trottoirs	5 000 000
subv. vestiaires douches	900 000	" camion garage	52 182
subv. canal. rue A. Briand	I 50.000	" agrandissem. cimét.	714 144
fonds commun C.V.O	264 542	maison de gardien	4 500 000
consultation nourrissons	90 786	services administratifs	250.000
aménagement Hotel Finances	II 577.000	contribution nationale	50 000
subv. pour d°	700 000	allocations familiales	25 000
" agrandissement cimét.	290 151	caisse des retraites	200 000
emprunt pr terrain soeurs	5.000 000	isoloirs pour élections	100 000
empr. subv. Mondétour (2me)	85 000 000	matériel incendie	400 000
" Ecoles du cent.	54 554 390	fossoyen et garde	20 000
équipement scolaire (subv.)	2 853 000	sécurité voirie urbaine	100 000
subv. assainissement 1958	600 000	caisse des retraites	200 000
total des recettes	263 636 843	personnel vivinale	100.000
DEPENSES	=====	prof. complémentaire	50 000
entretien rues 1956	869 785	chauffage des Ecoles	300.000
entretien rues 1957	I 28 277	livres de prix	30 000
honoraires arch. 1956	219 422	crèche, matériel	10 000
refection du cadastre	320 000	canalisation d'eau	I 50.000
entretien bâtiments 1956	I 35 018	livres Etat civil	2 200
vestiaires douches	I 800 000	contingent serv. incendie	5 940
cours d'Ecoles Mondétour	2 300 000	frais matériel ordures	100 000
agents services admin.	I 50 000	personnel bâtiments	20 000
5 % sur salaires	8 075	assurances bâtiments	I 2 000
accidents du travail	61 383	ind. logement institut.	300 000
COTISATIONS Municipales	6 000	entretien des rues	4.800 000
police d'Etat	I 41 746	Mondétour - 2ème tranche	83 000 000
salaires voirie urbaine	212 825	reversement C* Ecoles	3 122 680
entretien C V O	7 421 614	acquisition terrain	6 000 000
entretien des rues	I 364 416	travaux assainissement	600 000
personnel des ordures	I 0 000	Hotel des finances	I 2 277 000
entretien du marché	I 107 506	subv. maison jeunes	20 000
honoraires architectes	376 572	dépenses imprévues	53 591
personnel bâtiments	35 439	total des dépenses	263 636 843

1958
12024

A la demande de M; le Maire et suivant avis de la Commission des Finances, le Conseil décide de faire installer le téléphone au groupe scolaire des filles, au centre et à l'Ecole maternelle du Guichet.

Les frais d'installation seront imputés sur la Caisse départementale scolaire de 1959, soit 50.000 F environ.

Il sera tenu un registre des communications par Mme la Directrice de l'Ecole des filles, afin de faire rembourser les communications particulières.

Le téléphone sera installé également à la crèche municipale, crédit à prendre à l'article prévu au budget de 1959 pour matériel crèche

Les tables d'école remplacées et entreposées dans un sous-sol, au nombre de 170, seront cédées soit par l'intermédiaire des domaines, soit en faisant insérer une annonce dans le Journal des Maires.

Auparavant, il sera demandé à M. le Directeur de l'Ecole des Garçons de voir s'il ne peut pas en récupérer pour remplacer celles de ses classes qui seraient usagées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50

Installation du téléphone

Reçu le 6.5

Tables d'école

Du 9 février 1959, convocation du Conseil Municipal pour le vendredi 13 février 1959 à la Mairie, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séance du 13 février 1959

Le treize février mil neuf cent cinquante neuf, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : MM PINON, Maire, FAVRE, Mme BETMONT, TISSOT, adjoints, JOUGUET THEVENON PUVELAND Mme Jouannin, CESSENS, GIRARD, LAUTERFING, FAUCHET, ZIANE, FOISY - M. Clément a donné procuration à M. GIRARD. Excusés : M.M. Perrelle, absents MM Lauriat et Laneuville.

Le conseil choisit comme secrétaire Mme Betmont. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

M; le Maire donne lecture de la lettre de M. l'Ingénieur des T.P. E. relatant l'intérêt que présente l'aménagement des chemins ruraux, mais aussi les difficultés que cette opération peut présenter. Il est décidé de soumettre cette question à la Commission des chemins et des travaux en demandant à M. l'Ingénieur de bien vouloir assister à la réunion.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder la garantie communale au remboursement de l'emprunt de 3.140.500 F contracté par l'Association Mondétour Campagne, étant entendu que le montant de la somme à verser en cas de défaillance de l'Association ne dépassera pas chaque année 200 fois la valeur du centime au jour du versement.

Aménagement des chemins ruraux

Garantie Communale Mondétour Campagne

Reçu le 18.9

Indemnité de gestion du
Receveur -

Envoyé le _____ 1959

Reçu le 10.31.59
Salles d'éducation Physique

Amenagement d'un petit
Hotel des Finances

Croix - Rouge Française

Consultation des nourrissons

Envoyé le _____ 1959

Reçu le _____ 1959

Terrain du dépôt

Consultation au Syndicat
de Communes

Envoyé le _____ 1959

Reçu le 18.24.59
Trottoirs du Bd Dubreuil

Envoyé le _____ 1959

Reçu le 13 Mars 1959

Office Municipal des Sports

Envoyé le _____ 1959

Reçu le 19 Mars 1959
Maison des jeunes

Tronçon R.N. 446

Heures supplémentaires
élections

Envoyé le _____ 1959

Reçu le 16.2.59

Le conseil vote à l'unanimité l'indemnité de gestion en faveur de M. CHASTEL nommé titulaire de la perception d'Orsay par arrêté ministériel en date du 12 décembre 1958 en remplacement de M. TEXIER.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bladhdot, architecte coordonnateur, faisant connaître qu'il ne semble pas que les crédits de paiement nécessaires à l'exécution de toutes les salles d'éducation physique prévues dans les projets de la Commune d'Orsay aient pu être réservés pour cette année.

Le Conseil est d'avis que le projet de la salle d'éducation physique du groupe scolaire de Mondétour peut être établi, puisque les crédits figurent à l'arrêté ministériel du 30/4/58 avec l'attribution de subvention.

M. le Maire expose que le devis descriptif définitif pour l'aménagement des bureaux de la perception et du Contrôle des Contributions directes se monte à

15 700 000
12 277 000
3 423 000

sur lesquels le financement de est assuré, il reste donc à financer pour lesquels le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à la Caisse des dépôts et consignations, dans les conditions habituelles de cette Caisse.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Président du Comité de la Croix Rouge Française d'Orsay, sollicitant un local pour entreposer le matériel dont cette section a été dotée. Le Conseil est d'accord pour mettre à la disposition de la C.R.F. une pièce dans le sous sol de l'immeuble du jardin public, dans lequel la section pourra également ses réunions.

Le Conseil décide de reversement en faveur du Dr Laneuville, de la somme de 9.000 F représentant ses honoraires pour la consultation des nourrissons du 2ème semestre 1958. Crédits prévus au budget supplémentaire de 1958

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Président du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, indiquant qu'il reviendra à l'adjudicataire des travaux de l'usine, de transformer les ordures qui sont actuellement sur le terrain du dépôt, en cas d'achat de ce terrain par le Syndicat. M. le Président remercie le Conseil Municipal d'avoir bien voulu mettre ce terrain à la disposition du Syndicat.

Suivant demande du Syndicat intercommunal pour l'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères, le Conseil vote la cotisation de 50 F par habitant pour 1959 et décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Le Conseil accepte de transiger avec la R.A.T.P. pour la somme de 20 000 F représentant l'indemnité offerte pour la détérioration des trottoirs du Bd Dubreuil par le stationnement des cars de la R.A.T.P. à condition que ces faits ne se renouvellent pas.

Le Conseil vote un crédit de 10.000 F à prendre sur les dépenses imprévues de 1958 pour l'affiliation de l'Office Municipal des Sports à la Fédération Nationale des Offices Municipaux de Sports.

Le Conseil prend acte des remerciements adressés par la Maison des jeunes au sujet de la subvention qui a été allouée à cette société.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E. faisant connaître que le 16/12/58 il a proposé pour un montant minimum de 15 000 000 F, au titre du programme subventionnable de 1959, les travaux suivants.

- tronçon R.N 446 de la rue circulaire au groupe scolaire Mondétour
- tronçon de l'Yvette à la rue St-Jean de Beauregard.

M. l'Ingénieur a été informé que le Conseil Municipal désire que le premier tronçon soit prolongé jusqu'à l'Avenue d'Orsay.

Conformément à l'arrêté ministériel du 20/3/57 Le Conseil décide le versement à la Secrétaire de Mairie des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires dans les conditions de l'article 2 de cet arrêté

Séance du 13 février 1959

soit pour les 2 scrutins des élections législatives et le référendum
 $7.250 \times 3 = 21\ 750$ F à prendre sur les dépenses imprévues de 1958

Le Conseil accepte le devis présenté par MM LESAGE ET HUBERT, architectes communaux pour l'aménagement de la cuisine de la cantine scolaire de Mondétour, se montant à la somme de 11 206 475 comprenant les aménagements, les appareils de fonctionnement, l'alimentation en électricité et les honoraires des architectes. Il convient d'y ajouter les prévisions pour le mobilier de réfectoire et la vaisselle, soit ~~****~~

1 439 275
12 645 750

total

Le Conseil décide de solliciter une subvention de l'Etat pour ces aménagements et vu l'urgence, l'inscription sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et Consignations, pour un emprunt de 12 700 000 dans les conditions habituelles de cette caisse.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. BONVICINI propriétaire ~~de la~~ mitoyen du groupe scolaire de Mondétour, relative au droit de passage actuel autour du terrain communal. Le Conseil est d'avis d'ajourner cette question en attendant les renseignements complémentaires que doit donner l'E D F. pour l'installation du transformateur.

Le Conseil décide à l'unanimité conformément à l'arrêté du 20/2/58 que les dispositions législatives et réglementaires fixant les éléments de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat seront automatiquement applicables aux agents communaux, pendant l'exercice 1959 dès lors que ces éléments servent de référence pour le calcul de la rémunération desdits agents :

- valeur du traitement correspondant à l'indice 100
- Complément de rémunération non hiérarchisé
- indemnité de résidence
- supplément familial de traitement
- indemnité spéciale dégressive
- indemnités appelées, le cas échéant à se substituer sous une dénomination différente, aux indemnités ci-dessus énumérées.

En vue de la réalisation du programme scolaire du Guichet (3ème tranche) évalué approximativement à 126 000 000, le Conseil décide de prendre part à une conférence intercommunale à la Préfecture de Seine et Oise et désigné M M PINON, THEVENON ET LAUTERFING pour représenter la commune) cette Conférence.

le Conseil désigne pour la réalisation du programme scolaire du Guichet (3ème tranche)

- M. BLANCHOT, architecte coordonnateur
 - MM LESAGE ET HUBERT, architectes d'opération
- Le partage des honoraires se fera de la façon suivante :
- 15 % pour l'architecte coordonnateur
 - 85 % pour les architectes d'opération

Le Conseil décide l'acquisition des terrains nécessaires à l'édification du groupe scolaire du Guichet (3ème tranche) dont le total évalué par l'administration des domaines se monte à 31 650 000 F Sollicite la déclaration d'utilité publique du projet et vote un emprunt de 31 650 000 F, auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans les conditions habituelles de cette Caisse.

Un des propriétaires M^{me} LAFOURCADE ayant refusé de traiter à l'amiable le Conseil décide de poursuivre l'expropriation du terrain, avec procédure d'urgence.

Le Conseil demande l'inscription de la Commune sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et Consignations pour la totalité de l'emprunt, soit 31 650 000 et décide de solliciter la subvention de l'Etat

M. Lauterfing est d'avis que les contribuables de la Commune n'auraient pas eu à supporter une dépense aussi élevée si la servitude sur les terrains de la Résidence, ~~sur les terrains de la commune~~ n'avait pas été levée au profit d'une entreprise privée. Il demande qu'un rappel soit fait à la S C I R O, pour qu'elle verse à la Commune la somme restant due.

M le Maire répond que les terrains n'auraient pas été payés ~~****~~ moins cher parce qu'il y avait une servitude et que les égouts qui ont été construits par la Résidence, sur lesquels la Commune peut se

Cantine Scolaire de Mondétour

Demande de M. Bonvicini

Rémunérations du Personnel Communal

Programme Scolaire du Guichet

Acquisition des terrains

brancher, compensent largement le prix des terrains au lieudit "Le Buisson". L'emplacement choisi est d'ailleurs mieux situé et plus sain.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'entreprise MERCIER PINCEMAILLE, pour les travaux de goudronnage en 1958, s'élevant à 600 000 F, à prendre au budget de l'entretien des rues de 1958

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'entreprise BRANGEON pour travaux d'entretien du C V O N° 3, s'élevant à la somme de 4 millions à prendre sur le budget des C V O de 1958

Le Conseil sollicite une subvention de l'Etat pour l'installation du chauffage central aux Ecoles de Mondétour, soit pour 10 classes, la dépense de 10 948 032 F, suivant devis estimatif récapitulatif établi par M. LESAGE ET HUBERT, architectes d'opération.

Le Conseil accepte le projet d'aménagement d'un parking près du stade municipal établi par les Ponts et Chaussées et se montant à 32 000 000 et sollicite une subvention de l'Etat, dans le cadre de l'aménagement du stade municipal pour lequel le Conseil Municipal a voté la réalisation de la 1ère tranche.

le Conseil accepte le plan d'alignement de la rue des Haies et sollicite la déclaration d'utilité publique. Ce plan devant être réalisé par tranches.

M. le Maire rappelle qu'un marché a été passé avec l'entreprise BRANGEON pour aménagement d'une partie de la rue des Haies se montant à la somme de	5 500 000 F
auquel il y a lieu d'ajouter les travaux exécutés aux abords du Lycée pour bordures et caniveaux	331 503
et les travaux nécessaires aux abords de la rue André Maginot	<u>939 441</u>
total	6 770 944

valeur des terrains à acquérir pour la réalisation de cette première tranche de travaux suivant estimation de M. Thomas, géomètre de la Commune /

terrain Masdupuy	196 000	
Mme Vve PINON	82 000	
Mme Vve Maurey	62 000	340 000
reconstruction des murs de ces propriétés (devis Béguin)		<u>330 000</u>
total		7 500 000

un crédit a été prévu au budget supplémentaire de 1958 3 000 000

Il reste à assurer le financement de 4 500 000

Le conseil décide de faire un emprunt et de solliciter une subvention de l'Etat, la plus large possible, étant donné que ces travaux d'aménagement ont été demandés par le Ministère de l'Education Nationale pour desservir le Lycée mixte, qu'ils ont du être commencés d'urgence par suite de l'ouverture de ce Lycée au lendemain de la terminaison des travaux. Ceux-ci sont d'ailleurs annexés à ceux d'adaptation de ce Lycée desservant outre Orsay, de nombreuses communes environnantes.

Le Conseil sollicite l'inscription d'urgence sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et consignations.

Le programme est approuvé par 13 voix contre 1 et 1 abstention

Le Conseil approuve le règlement général des comptes des travaux exécutés par la S.A.E.E.T.P. pour la construction des groupes scolaires ORSAY CENTRE ET MAERBELLE GUICHET et autorise M. le Maire à signer l'avenant N° 2 au marché initial, fixant le montant :

- des règlements à forfait et hors forfait de toutes natures à prix de marché
- du règlement du Mémoire de révision

M. Puveland demande que les travaux d'aménagement des trottoirs de la rue de Versailles soient terminés.

M. Lauterfing, que la Sté S.E.L.F. termine la réfection du trottoir rue Charles de Gaulle au passage à niveau du Guichet.

M. TISSOT signale qu'un dispositif d'alerte existe au central téléphonique de Palaiseau en cas de sinistre survenant au Central d'Orsay et qu'il est possible que les pompiers de Palaiseau soient les premiers sur les lieux en cas d'accident.

M. GIRARD demande où en est l'expropriation des terrains pour agrandissement de la Place du Bd de Mondétour en vue de la création du marché.

Goudronnage 1958

Travaux C.V.O N° 3

Chauffage - groupe Mondétour

Amenagement d'un parking au stade

Rue des Haies

Construction scolaire 2° tranche

Questions diverses

Un rappel sera adressé à la Préfecture. De plus la question d'évacuation des eaux par égout était indispensable à l'installation de ce marché. Elle vient seulement de recevoir une solution

M le Maire expose qu'il a reçu des propositions pour la remise en état en concession. Il a demandé que ces propositions soient faites par écrit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h*

L. Belmont *Marc Jouquet* *Jouanne* *Jane*
Ch. L... *L...* *J...*
J... *J...* *J...*
J... *J...* *J...*
J... *J...* *J...*

1^{er} Mars 1959
Élection de la Rosière

Le premier mars mil neuf cent cinquante neuf, onze heures quarante cinq, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire

Etaient présents / Pinon, Maire, Favre, Belmont, Lement, Essot, adjoints, Chevenon, Pernelle, de Jouanne, Lesens, Lauberfing, Tossy, Ziane

Et les notables invités : M. le Curé, Bodelleant, Carillet, Blanchard, Albert, Schuster, Dupré, Bordier, Colin, Heulert, Prevost

M. le Maire donne lecture de l'article 6 du testament de M Archangé relatif à l'élection de la Rosière et de la liste de candidature comprenant :

Mlle LEMAITRE Nicole, âgée de 17 ans 1/2, née le 9 Juin 1941 à Orsay - vérificatrice en produits pharmaceutiques, domiciliée chez sa mère à Orsay, 14 rue Archangé - fille de Charles LEMAITRE, décédé, aînée d'une famille de 3 enfants. Les deux autres étant âgés de 6 et 12 ans. La mère est sans profession.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants : Nombre de votants : 23

Mlle LEMAITRE a obtenu 23 voix et est désignée Rosière d'Orsay pour l'année 1959.

Le couronnement est fixé au 10 Mai 1959.

Pinon *Belmont* *Jouanne*
L. L... *J...* *J...*
J... *J...* *J...*
J... *J...* *J...*
J... *J...* *J...*
J... *J...* *J...*
J... *J...* *J...*

Pinon
10 Mars 1959